



No de résolution
ou annotation

Le 15 décembre, 2020

PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY, TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 H 45 PAR TÉLÉCONFÉRENCE (COVID-19 MESURES SANITAIRES).

SONT PRÉSENTS : Son Honneur le Maire Michael Kane et la Conseillère et Conseillers John Abraham, Marcel Beaubien, Marimilie Lalonde, Charles Meunier, et Gerald Teske.

Roland Barnabé – absence motivée

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence du Maire Michael Kane est aussi présente la Directrice générale et secrétaire-trésorière Isabelle Cusson, l'assemblée fût délibérée comme suit :

L'assemblée fût convoquée pour l'adoption du budget pour l'année 2021 et pour fixer les taux d'imposition de la taxe foncière générale, d'intérêt et de vidange.

Il est,

Proposé par le conseiller Charles Meunier,

Appuyé par le conseiller Gerald Teske;

2020-12-118

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour l'adoption du budget 2021
4. Résolution pour le taux de la taxe foncière générale
5. Résolution pour le taux d'intérêts fonciers
6. Résolution pour les taux de vidange septique
7. Résolution pour affecter le surplus affecté – MSP, Covid-19
8. Fermeture de l'assemblée

2020-12-119

CONSIDÉRANT l'établissement du budget comme suit ;

Activités de fonctionnement

Revenus	1 546 271,00
Dépenses	(1 771 926,00)

Éléments de conciliation à des fins fiscales;

Amortissement	180 675,00
Surplus réservé	(225 655,00)

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

Proposé par le conseiller Gerald Teske,

Appuyé par le conseiller John Abraham;



No de résolution
ou annotation

QUE les prévisions budgétaires pour l'année fiscale de 2021 soient et sont adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est,

Proposé par le conseiller John Abraham,

Appuyé par le conseiller Gerald Teske;

2020-12-120

QUE pour l'année fiscale 2021, débutant au 1^{er} janvier 2021 et se terminant au 31 décembre 2021, une taxe générale de (7,05 \$) par mille dollars de la valeur réelle, telle que portée au nouveau rôle d'évaluation en vigueur à partir du 1 janvier 2021, soient imposées et prélevées sur tout terrain, lots ou parties de lots avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, ainsi que tout ce qui est incorporée au fonds par la Charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Marcel Beaubien et Charles Meunier s'objectent à la résolution.

Il est,

Proposé par le conseiller Marcel Beaubien,

Appuyé par le conseiller Charles Meunier;

2020-12-121

QUE le taux d'intérêt en vigueur durant l'année 2021 sur les comptes passés dus, soit et est établi à dix huit pourcent (18%) annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-122

ATTENDU QUE la municipalité de Mulgrave-et-Derry a adopté le règlement 01-2016 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention des résidences isolées de la municipalité;

Il est,

Proposé par le conseiller Marcel Beaubien;

Appuyé par le conseiller Gerald Teske;

QUE le taux par vidange soit de 260,00 \$ incluant les frais s'y rattachant, pour une résidence permanente soit aux 2 ans représentant 130,00 \$ par année et pour une résidence saisonnière aux 4 ans représentant 65,00 \$ par année et qui sera facturé avec la taxation annuel de 2021 démontrant un item séparé du taux global.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-123

Il est,

Proposé par le conseiller Marcel Beaubien,

Appuyé par le conseiller Charles Meunier;



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la municipalité de Mulgrave-et-Derry désire affecter un surplus accumulé pour 2021 de 20 611,00 \$ des fonds qui proviennent du ministère de la Sécurité publique dû au fond discrétionnaire pour la cause du Covid-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-124

Il est,

Proposé par le conseiller Charles Meunier,

Appuyé par le conseiller Gerald Teske;

QUE l'assemblée extraordinaire soit et est clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michael Kane
Maire

Isabelle Cusson
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière